

Longueur parcours
 ▶ 1^{ère} catégorie : 2,2 Km
 ▶ 2^{ème} catégorie : 2,3 Km



**AAPPMA «La Librette et l'Oise»
 de GERGNY**
 Actualisation : Saison 2025

Domaine privé / Non réciprocaire



Flash-Code
 Cartographie interactive
 des parcours de pêche

Légende cartographique

- Cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole
- Cours d'eau de 2^{ème} catégorie piscicole
- Linéaire classé en « No-Kill »
- Linéaire mixte « AAPPMA Etréaupont »
- Linéaire classé en « Réserve de pêche »
- Cours d'eau / plan d'eau non géré par l'AAPPMA
- Limite amont/aval des lots de pêche
- XXX Réserve 25m-50m** Nom & Longueur de Réserve (limite aval - limite amont)

En cas de pollution ou de travaux entraînant un impact sur les milieux aquatiques, prévenez le plus rapidement possible :
 - l'Office Français de la Biodiversité au 03.23.23.41.60,
 - la Gendarmerie au 17,
 - la Fédération au 03.23.23.13.16.



Le parcours de pêche sur l'Oise, (750m en amont et 900m en aval de la frayère Les Warnelles) est classés en No-Kill pour la Truite fario (*Salmo trutta*), l'Ombre commun (*Thymallus thymallus*), et le Brochet (*Esox lucius*).

Frayère à brochets « Les Warnelles » Réserve de pêche Totalité de l'annexe

Linéaire mixte AAPPMA Etréaupont

Dépositaires

- Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

CLIQUEZ IMPRIMEZ PÊCHEZ

www.cartedepeche.fr

Veillez vous référer au règlement intérieur de l'AAPPMA